## ROYAUME DE BELGIQUE

# BREVET D'INVENTION



MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES

NUMERO DE PUBLICATION: 1001465A3

NUMERO DE DEPOT: 8800222

Classif. Internat.: A61K

Date de délivrance : 07 Novembre 1989

Le Ministre des Affaires Economiques,

Vu la loi du 28 Mars 1984 sur les brevets d'invention, notamment l'article 22;

Vu l'arrêté royal du 2 Décembre 1986 relatif à la demande, à la délivrance et au maintien en vigueur des brevets d'invention, notamment l'article 28;

Vu le procès verbal dressé le 25 Février 1988 à 15h25 à l'Office de la Propriété Industrielle

## ARRETE:

ARTICLE 1.- Il est délivré à : THERABEL RESEARCH S A/NV chaussée d'Alsemberg, 1001 UCCLE(BELGIQUE)

représenté(e)(s) par : VOSSWINKEL Philippe, BUREAU GEVERS S.A., Rue de Livourne 7 - 1050 BRUXELLES.

un brevet d'invention d'une durée de 20 ans, sous réserve du paiement des taxes annuelles, pour : COMPOSITION ANTIASTHENIQUE, SON PROCEDE DE PREPARATION ET SON UTILISATION.

ARTICLE 2.- Ce brevet est délivré sans examen préalable de la brevetabilité de l'invention, sans garantie du mérite de l'invention ou de l'exactitude de la description de celle-ci et aux risques et périls du(des) demandeur(s).

Bruxelles, le 07 Novembre 1989 PAR DELEGATION SPECIALE:

> WUTTS L. Oirecteur

## "Composition antiasthénique, son procédé de préparation et son utilisation".

La présente invention est relative à une composition antiasthénique, à son procédé de préparation et à son utilisation. Comme on le sait, le ginseng est utilisé depuis des millénaires dans les médecines traditionnelles orientales (Chine, Inde, Corée, Japon,...). Mentionné pour la première fois en 1711 en France, il figure dans la 9ème édition de la Pharmacopée française de 1974. Comme il s'agit d'un produit composé, de composition non standardisée, souvent méconnu des praticiens occidentaux, son utilisation comme médicament n'est pas entrée dans les coutumes. Ceci explique le peu d'études cliniques effectuées sur le ginseng, malgré l'existence d'études fondamentales mettant en exergue une activité pharmacologique indéniable. Le ginseng (Panax ginseng) est en fait composé de saponides dont le panaxadiol et le panaxatriol, de ginsensosides A<sub>1</sub>, B<sub>1</sub>, B<sub>2</sub>, C, Rb<sub>1</sub> et R<sub>e</sub>, de vitamines B<sub>1</sub> et B<sub>2</sub>, de phytostérol et d'essence volatile (panacène). Il a été démontré chez le rat que le ginseng a une action positive sur le métabolisme énergétique durant l'effort. L'effet se produit par une action sur le métabolisme intermédiaire des hydrates de carbone et les lipides; durant l'effort, des taux de glycémie plus élevés et une diminution des taux d'acides gras libres ainsi que d'acides lactique et pyruvique ont été démontrés chez des animaux ayant préalablement reçu 2 mg/100 mg d'extrait de ginseng par voie intrapéritonéale. Ceci indique que le ginseng est capable d'altérer les mécanismes d'homéostase énergétique durant l'effort prolongé, probablement en augmentant la capacité biochimique du muscle strié à oxyder les acides gras libres préférentiellement au glucose pour la production d'énergie cellulaire. En utilisant les fibroblastes diploïdes humains, Shia et al. (The effects of ginseng saponins on the growth and metabolism of human diploid fibroblasts, Gerontology 28; 121-124 (1982), ont démontré que dans les cellules

5

10

15

20

cultivées dans un milieu contenant du ginseng, l'activité de la phosphohexose isomérase et de la lactate hydrogénase est accrue comparativement à des cellules témoins. Un des processus de vieillissement cellulaire consiste en une capacité décrue de tolérer des conditions d'anaérobiose. En augmentant l'activité de la lactate déshydrogénase, le ginseng replace les organes vieillissants dans des conditions où les mécanismes anaérobiques sont restitués, donc capables de soutenir des contraintes prolongées. Ceci influence les organes vitaux en leur permettant une utilisation d'énergie plus efficace mais sans nécessairement influencer la longévité. L'action du ginseng sur le stress se traduit par une atténuation de la réaction d'alarme du sujet due à un effet sur les surrénales, évitant à ces glandes une sécrétion abusive de glucocorticoïdes et d'adrénaline. Les fonctions sexuelles sont favorablement influencées d'une part par l'équilibre émotionnel induit, par la suppression de la sensation de fatigue, tant physique qu'intellectueile, et d'autre part par une augmentation des taux hormonaux.

5

10

15

20

25

30

35

Bien que sur le système nerveux, le ginseng ne se comporte pas comme un ps'ychoanaleptique mais plutôt comme un régulateur de la stabilité et qu'il soit généralement bien toléré, on a constaté, lorsqu'il était utilisé en grandes quantités, ce qui est généralement nécessaire pour obtenir les effets avantageux précités, notamment chez les personnes agées, des cas fréquents de nervosité, d'insomnie, d'hypertention, de diarrhée matinale et d'éruption cutanée. Des cas d'effet comparable à l'oestradiol ont été mentionnés chez des femmes ménopausées, l'utilisation prolongée de fortes doses étant par conséquent à déconseiller en période post-ménopausale. D'autres effets secondaires ont également été signalés dans des cas isolés.

Le N-acétylasparaginate d'arginine se présente comme une combinaison de deux acides aminés. L'administration de cette substance apporte évidemment un surplus d'acides aminés au métabolisme intermédiaire. Un certain nombre de caractéristiques favorables ont en outre été attribuées à l'arginine. C'est ainsi qu'il a été démontré chez le rat que l'arginine possède un effet stimulant sur les réactions métaboliques, hormonales et immunologiques.

L'administration d'arginine influence en outre positivement la guérison de plaies et la fonction immunologique post-traumatique. Un des effets sur le métabolisme intermédiaire consiste à activer des voies de métabolisation alternatives pour l'excrétion de l'azote résiduel. Dans le domaine de la fonction reproductrice, l'arginine s'est montrée un adjuvant fort apprécié dans le traitement des oligospermies et des oligoasthénospermies. Bien que le N-acétylasparaginate d'arginine soit utilisé actuellement comme antiasthénique et pour l'apport d'acides aminés, il présente l'inconvénient majeur, comme dans le cas du ginseng, de devoir être utilisé en grosses quantités et pendant des périodes de temps prolongées notamment chez les personnes âgées, avant d'agir comme stimulant métabolique et de la spermatogénèse.

5

10

15

20

25

30

35

Il apparaît donc que, pris isolément, le ginseng et le N-acétylasparaginate d'arginine ne présentent qu'un intérêt thérapeutique mitigé, principalement chez les personnes âgées.

Hors, on a découvert d'une façon surprenante et imprévisible, suivant la présente invention, que l'activité antiasthénique du ginseng ou du N-acétylasparaginate d'arginine est très notablement augmentée, si l'on associe ces deux substances, et qu'en outre l'utilisation concomitante de ces deux substances ne peut être que bénéfique dans toutes les formes d'asthénie, c'est-à-dire physique, mentale ou sexuelle, le ginseng opérant plutôt comme régulateur du système nerveux central et le N-acétylasparaginate d'arginine comme stimulant métabolique et de la spermatogénèse.

La composition antiasthénique, suivant l'invention, comprend, à cet effet, comme ingrédient actif, un mélange de ginseng (Panax ginseng) et de N-acétylasparaginate d'arginine, en association avec un excipient pharmacologiquement acceptable.

Avantageusement, le rapport en poids du ginseng par rapport au N-acétylasparaginate d'arginine est de l'ordre de 1/1.

Suivant une forme particulièrement avantageuse de l'invention, le ginseng est sous forme de poudre.

Suivant une autre forme de réalisation particulièrement avantageuse de l'invention, la proportion pondérale de l'excipient par rapport à l'ingrédient actif est de l'ordre de 10 à 15 %. L'invention se rapporte également à la préparation de cette composition antiasthénique ainsi qu'à son utilisation.

Comme on vient de le mentionner précédemment, la composition antiasthénique de la présente invention est constituée d'un mélange de ginseng et de N-acétylasparaginate d'arginine, ainsi que d'un excipient pharmacologiquement acceptable, tel que, par exemple, une ou plusieurs substances choisies dans le groupe comprenant la polyvinylpyrrolidone, la cellulose microcristalline et le stéarate de magnésium.

5

10

15

20

25

30

35

La composition antiasthénique de l'invention se présente avantageusement sous la forme de dose unitaire ou posologique contenant, comme ingrédients actifs essentiels, du ginseng et du Nacétylasparaginate d'arginine dans un rapport pondéral d'environ 1/1 et, comme excipient, un mélange de polyvinylpyrrolidone, de cellulose microcristalline et de stéarate de magnésium, la proportion pondérale de l'excipient par rapport aux ingrédients actifs étant de l'ordre de 10 à 15 %. Comme on l'a déjà précisé précédemment, le ginseng est de préférence sous la forme de poudre mais il peut également être sous la forme d'extrait, l'extraction du ginseng rendant toutefois celui-ci moins avantageux du point de vue économique. L'arginine renfermant plusieurs centres asymétriques peut donc exister sous les formes isomères optiquement actives. Il est bien entendu que l'invention couvre les deux formes épimères, telles que les formes lévogyre et dextrogyre, ainsi que leur mélange D, L.

Les expressions "dose unitaire" et "dose posologique" telles qu'elles sont utilisées dans le présent mémoire, désignent une dose physiquement déterminée contenant une quantité déterminée de constituants actifs, cette quantité étant telle qu'une ou plusieurs doses sont nécessaires pour obtenir un effet avantageux.

D'une façon générale, la composition antiasthénique suivant l'invention se présente sous une forme posologique unitaire, telle que comprimé ou gélule, dont la dose en substances actives a été préétablie de sorte que l'administration de la dose journalière de ces substances pourra se faire d'une façon très simple.

Avantageusement, cette dose est généralement de l'ordre de 2 g par jour.

Ladite composition est généralement administrée à raison de quatre doses journalières, c'est-à-dire qu'un comprimé ou une gélule contiendra environ 250 mg de ginseng et environ 250 mg de N-acétylasparaginate d'arginine. Comme excipients, on pourrait évidemment faire usage d'autres excipients pharmacologiquement acceptables généralement connus que ceux susmentionnés.

L'avantage des compositions ou formes posologiques unitaires de l'invention, telles que comprimés, gélules, du point de vue médical consiste donc dans la possibilité de réduire fortement les doses de produit actif au bénéfice de la santé du patient.

On donne ci-après un exemple non limitatif de formulation galénique pouvant être utilisée suivant l'invențion à titre de composition antiasthénique destinée à l'administration par voie orale.

### Exemple

5

10

15

20

25

30

N-acétylasparaginate de L-arginine	250	mg
Poudre de ginseng	250	mg
Kollidon 30 (polyvinylpyrrolidone)	25	mg
Emcocel (cellulose microcristalline)	25	mg
Stéarate de magnésium	2,5	mg

Le N-acétylasparaginate de L-arginine et la poudre de ginseng sont tamisés sur un tamis de 500 µm, le stéarate de magnésium sur un tamis de 150 µm et l'Emcocel est employé tel quel. Les deux principes actifs (N-acétylasparaginate de L-arginine et poudre de ginseng) sont introduits dans un mélangeur planétaire et mélangés pendant 10 minutes à 70 tours par minute. On granule ensuite le mélange à l'aide d'une solution méthanolique de Kollidon 30, la granulation étant effectuée dans le même mélangeur planétaire. On fait ensuite passer le granulé sur un tamis oscillant (750 µm) et on le sèche à 30°C. Au granulé séché, on ajoute l'Emcocel, on mélange pendant 5 minutes à 70 tours par minute, on ajoute enfin le stéarate de magnésium et on mélange pendant 2 minutes à 50 tours par minute. Le mélange final des poudres est comprimé sur une presse rotative équipée de poinçons de 13 mm de diamètre, pour l'obtention de comprimés répondant à la formule unitaire précitée.

Il est bien entendu que la présente invention n'est en aucune façon limitée aux formes de réalisation décrites et que bien des modifications peuvent être envisagées sans sortir du cadre du présent brevet.

### REVENDICATIONS

1. Composition antiasthénique, caractérisée en ce qu'elle comprend, comme ingrédient actif, un mélange de ginseng et de N-acétylasparaginate d'arginine, en association avec un excipient pharmacologiquement acceptable.

5

10

15

20

25

30

- 2. Composition suivant la revendication I, caractérisée en ce que le rapport en poids du ginseng par rapport au Nacétylasparaginate d'arginine est de l'ordre de 1/1.
- 3. Composition suivant l'une ou l'autre des revendications 1 et 2, caractérisée en ce que le ginseng est sous forme de poudre.
  - 4. Composition suivant l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisée en ce que l'arginine du N-acétylasparaginate d'arginine est de l'arginine lévogyre, de l'arginine dextrogyre ou un mélange de ces arginines.
  - 5. Composition suivant l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisée en ce que la proportion pondérale de l'excipient par rapport à l'ingrédient actif est de l'ordre de 10 à 15 %.
- 6. Composition suivant l'une quelconque des revendication 1 à 5, caractérisée en ce qu'elle comprend, comme excipient, une ou plusieurs substances choisies dans le groupe comprenant la polyvinylpyrrolidone, la cellulose microcristalline et le stéarate de magnésium.
  - 7. Composition suivant la revendication 6, caractérisée en ce que l'excipient précité est un mélange de polyvinylpyrrolidone, de cellulose microcristalline et de stéarate de magnésium.
  - 8. Composition suivant l'une quelconque des revendication l à 7, caractérisée en ce qu'elle se présente sous la forme d'une dose unitaire ou posologique à usage oral.
  - 9. Composition suivant la revendication 8, caractérisée en ce qu'elle se présente sous forme de comprimés ou de gélules.
  - 10. Composition suivant la revendication 9, caractérisée en ce qu'un comprimé ou une gélule comprend environ 250 mg de poudre de ginseng et environ 250 mg de N-acétylasparaginate de L-arginine.

11. Composition suivant l'une ou l'autre des revendications 9 et 10, caractérisée en ce qu'un comprimé contient, comme excipient, environ 25 mg de polyvinylpyrrolidone, environ 25 mg de cellulose microcristalline et environ 2,5 mg de stéarate de magnésium.

5

12. Procédé de préparation de la composition antiasthénique suivant l'une quelconque des revendications l à 11, caractérisé en ce qu'on mélange le ginseng et le N-acétylasparaginate d'arginine avec l'excipient pharmacologiquement acceptable et en ce qu'on donne au mélange une forme appropriée à son administration par voie orale, telle que celle de comprimés ou de gélules, la dose unitaire en chacun de ces constituants actifs de ladite composition étant de l'ordre de 250 mg.

10

13. Utilisation de la composition suivant l'une quelconque des revendications 1 à 11, pour la préparation d'un médicament pour le traitement de l'asthénie.

15

20

25

30

## TRAITE DE COOPERATION EN MATIERE DE BREVETS

Rapport de recherche de type international établi en vertu de l'article 21 § 9 de la loi belge sur les brevets d'invention du 28 mars 1984

Form. PCT/ISA/201.(a) (Fevrier 1986)	Voir notes au verso	
IV. ABSENCE D'UNITÉ DE L'INVENTION RECHERCHE (Observations sur la fe	ET/OU CONSTATATION RELATIVE A L'ETENDUE DE LA	
III. IL A ÉTÉ ESTIMÉ QUE CERTAINES REV RECHERCHE (Observations sur la	ENDICATIONS NE POUVATENT FAIRE L'OBJET D'UNE feuille supplémentaire)	
dans la mesure où ces documen	ts font partie des domaines consultés	
Documentation consultée	autre que la documentation minimale	
Int.Cl. <sup>4</sup> A 61 K	A 61 K	
classification		
Système de Symbole	es de la classification	
II, DOMAINES RECHERCHES  Documentatio	n minimale consultée	
TOWNSHIP OF OUR DOLLER		
1110,01.		
	к 35/78; // (A 61 K 35/78, 31:195)	
Selon la classification internationale des	brevets (CIB) ou à la fois selon la classification	
I, CLASSEMENT DE L'OBJET DE LA DEMANDE( en les indiquer tous)	cas de plusieurs symboles de la classification ,	
type international 28 avril 1988	SN 11301 BE	
Date de requête de la recherche de	Numéro attribué par l'administration chargée de la recherche internationale.	
Déposant (nom) THERABEL RESEARCH SA/NV		
00000222	Date de priorité revendiquée	
Demande nationale belge no 08800222	25 février 1988	
	RÉFÉRENCE DU DEPOSANT QU DU MANDATAIRE 4.OPRI/V.E./119	
IDENTIFICATION DE LA DEMANDE INTERNATIONALE	REFÉRENCE DU DEPOSANT DU DU MANDATATRE	

## III, OBSERVATIONS LORSQU'IL A ETE ESTIME QUE CERTAINES REVENDICATIONS NE POUVAIENT PAS FAIRE L'OBJET D'UNE RECHERCHE

Le présent rapport de recherche de type international n'a pas été établi pour certaines revendications pour les raisons suivantes :

- 1. Revendications numéros...... parce qu'elles se rapportent à un objet de la demande pour lequel cette administration n'a pas l'obligation de procéder à la recherche :
- 2. Revendications numéros......, parce qu'elles se rapportent à des parties de la demande nationale qui ne remplissent pas les conditions prescrites au point de rendre impossible l'exécution d'une recherche de type international significative :

## IV. ABSENCE D'UNITE DE L'INVENTION ET/OU CONSTATATION RELATIVE A L'ETENDUE DE LA RECHERCHE

#### [] ABSENCE D'UNITE D'INVENTION

La présente demande ne satisfait pas à l'exigence relative à l'unité d'invention et concerne plusieurs inventions ou pluralités d'inventions, à savoir

- 1. Revendications :
- 2. Revendications :
- 3. Revendications :
- 4. Revendications :

Le présent rapport de recherche a été établi de facon complète pour les parties de la demande qui se rapportent à l'invention ou pluralité d'inventions mentionnée dans les revendications à ............

### [] ETENDUE DE LA RECHERCHE

- 1. Revendications :
- 2. Revendications :
- 3. Revendications :
- 4. Revendications :

n'ont été pris en considération que dans le cadre de la recherche relative aux caractéristiques de l'invention ou de la pluralité d'inventions mentionnée en premier lieu dans les revendications.

	Citation du document, avec indication, si nécessaire, des passages pertinents	N° des revendi-
atégorie*	Citation du document, avec indication, si necessaire, des passages pertinents	cations visées
Α	Unlisted Drugs, vol. 33, no. 8, août 1981, (Chatham, New Jersey, US) voir page 132m "Reteca"	1-13
Α	Unlisted Drugs, vol. 25, no. 2, février 1973 (Chatham, New Jersey, US) voir page 17f "Ge.H4"	1-13
Α	Dictionnaire Vidal, 1984, 60° edition, OVP (Paris, FR) voir page 593 "Ginseng Arik" page 7 "Acdril"	1-13
	•	

- A: document définissant l'état général de la technique, non considéré comme particulièrement pertinent
- E:document antérieur, mais publié à la date de dépôt international ou après cette date
- L'document pouvant jeter un doute sur une revendication de priorité ou cité pour déterminer la date de publi-cation d'une autre citation ou pour une raison spéciate (telle qu'indiquée)
- O:document se référant à une divulgation orate, à un usage, à une exposition ou tous autres moyens
- P: document publié avant la date de dépât international, mais postérieur à la date de priorité revendiquée
- T : document ultérieur cité pour comprendre le principe ou la théorie constituant la base de l'invention
- X:document particulièrement pertinent; l'invention revendi-quée ne peut être considérée comme nouvelle ou comme impliquant une activité inventive
- Y:document particulièrement pertinent; l'invention revendi-quée ne peut être considérée comme impliquant une activité inventive lorsque le document est associé à un ou plusieurs autres documents de la même nature, cette combinaison étant évidente pour une personne du métier
- 8: document qui fait partie de la même famille de brevets

#### VI. CERTIFICATION

Date d'achèvement effectif de la recherche de type international

25 octobre 1988

Administration chargée de la recherche internationale

Date d'expédition du rapport de recherche de type international

Signature d'un fonctionnaire autorisé

M. VAN MOL